

**SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT
CENTRE JURASSIEN D'ENSEIGNEMENT
ET DE FORMATION (CEJEF)**

Delémont, le 23 mai 2016/YSA

PV FAPE

Rencontre du mercredi 23 mai 2016

À 20h00, salle 1AB, Morépont

Présent-e-s : DFCS :

- M. le Ministre (DFCS), Martial Courtet (MCO)
- M. le Directeur général (CEJEF), Pierre-Robert Girardin (PRG)
- M. le Chef du Service de l'enseignement (SEN), Pierre-Alain Cattin (PAC)

Invité :

- M. Gérald Marchand (GEM), gestionnaire des transports scolaires au Service du développement territorial Section de la mobilité et des transports

Présent-e-s : membres FAPE et M. le Président, Pascal Breton (PAB)

Ordre du jour :

- 1) **Procès-verbal de la séance du 3 novembre 2015**
- 2) **Qu'en est-il de la sécurité des transports en commun par rapport aux élèves qui doivent prendre la poste ? Cars surchargés, chauffeurs stressés, horaire à respecter et sécurité**
- 3) **Informations SEN**
- 4) **Informations CEJEF**
- 5) **Les classes à niveaux multiples et plus particulièrement si plus de 2.**
 - **Qualité de l'enseignement**
 - **Retard éventuel par rapport au PER**
- 6) **Lieu d'accueil pour enfants en difficulté**
- 7) **Divers**

Accueil :

M. le Ministre ouvre la séance et souhaite la bienvenue au Président ainsi qu'aux membres de la FAPE. Un tour de table est effectué pour la présentation.

L'ordre du jour est accepté.

1) Procès-verbal de la séance du 3 novembre 2015

Le procès-verbal de la séance du 3 novembre est accepté avec remerciements à Mme Geiser pour sa rédaction.

2) Qu'en est-il de la sécurité des transports en commun par rapport aux élèves qui doivent prendre la poste ? Cars surchargés, chauffeurs stressés, horaire à respecter et sécurité

Monsieur le Ministre remercie M. Marchand de sa présence. Ce dernier évoque la problématique de la surcharge des transports publics. Il relève qu'il est admis que des passagers puissent être debout. Légalement cette probabilité est règlementée. Il évoque également la rotation de véhicules dans certaines situations.

M. Marchand indique qu'il n'est pas toujours informé de la surcharge au niveau des transports. Il est important que l'information remonte jusqu'à lui.

Questionnement de la FAPE quant à la différence entre le transport scolaire et le transport public. La notion de sécurité est discutée. M. Breton nuance entre un petit trajet dans une ville et les grandes distances entre les villages. La sécurité des transports scolaires est remise en cause par certains membres de la FAPE. M. Marchand fait part des mesures qui ont été mises en place pour faciliter les choses notamment le fait que les enfants n'ont plus besoin de presser sur le bouton lors des arrêts « école », le bus s'arrêtant d'office.

S'agissant des problèmes liés aux chauffeurs, il est demandé de contacter M. Loichat, responsable de l'exploitation chez CarPostal. Il est la personne de référence.

Des exemples d'accidents sont évoqués ainsi que la responsabilité y relative. GEM indique que CarPostal possède une assurance et l'élève a également une assurance privée. Toutefois, l'assurance de l'école peut intervenir mais uniquement en dernier recours.

Questionnement quant à la responsabilité en cas de transport des élèves par des parents pendant le temps scolaire. GEM répond qu'il s'agit en premier lieu de leur RC privée et ensuite seulement l'assurance scolaire. M. Marchand rappelle que les commissions d'école, via les autorités communales concernées, peuvent budgéter des courses extrascolaires.

M. le Ministre rappelle qu'il est important de signaler les cas. Ainsi, cela permet de corriger ou même éviter certaines problématiques.

M. Marchand est remercié pour ses réponses et de sa participation. Il quitte la séance.

3) Informations SEN

Présentation de l'organisation transitoire concernant la section Intégration. La nouvelle répartition des deux sections supplémentaires respectivement « Enseignement Spécialisé » et « Scolarité » qui remplacent la section Intégration est distribuée sur place.

M. Cattin évoque l'organisation du SEN. Il fait part de la réflexion autour de l'organisation transitoire. Mme Coeudevez, anciennement responsable de la section Intégration, avait déjà fait part d'un trop grand nombre de tâches. M. Cattin a fait une proposition au Gouvernement de partager cette section en deux. Il s'agit de différencier l'enseignement ordinaire de l'enseignement spécialisé.

Le Chef de Service évoque également la situation des conseillers pédagogiques. Il n'y a plus qu'un conseiller pédagogique au niveau primaire à savoir : M. Jean-Marie Christe. La conseillère pédagogique du niveau secondaire Mme Sylvie Courvoisier-Marti quittera son poste au 31 juillet 2016.

4) Informations CEJEF

M. Girardin transmet une information concernant l'organisation et le dépôt d'une motion convertie en postulat. Actuellement la réflexion est en cours au niveau du CEJEF et SFO. Il n'y a pas encore de décision à communiquer sur ce sujet.

Lors de la dernière rencontre, Mme Barthoulot avait évoqué l'apprentissage des langues. Le bilinguisme a beaucoup de succès et bureau mobilité également. Les dossiers de candidatures ne cessent d'augmenter. L'aspect mobilité intéresse beaucoup les jeunes. Il donne quelques exemples de voyages à l'étranger.

Le délégué du bureau de la mobilité est en contact avec Erasmus. Il est souhaité par une membre de la FAPE qu'une liste des universités reconnues pour un stage à l'étranger leur parvienne.

Dans le prolongement de la séance, PRG s'est renseigné sur la question. Il apparaît que, malheureusement, il n'existe pas de liste centralisée sur les possibilités d'échange Erasmus. Les échanges sont en priorité gérés par les universités (et HES dans certains cas). Les informations peuvent donc être obtenues directement auprès des universités.

5) Les classes à niveaux multiples et plus particulièrement si plus de 2.

- Qualité de l'enseignement

- Retard éventuel par rapport au PER

M. Courtet indique son opposition de principe à la motion y relative. Il rappelle l'importance d'atteindre les objectifs du plan d'étude. Toutefois, il fait part de sa compréhension envers les petits villages qui souhaitent maintenir une école, un lieu scolaire.

Le Parlement a accepté la mise en place des classes à degrés multiples. Aujourd'hui, il existe des classes à deux degrés qui en principe appartiennent au même cycle ou demi-cycle. Avec les classes à plus de 2 degrés, nous pourrions avoir des classes avec des élèves appartenant à des cycles et demi-cycles différents.

La décision du Parlement engendrera une modification de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO, RSJU 410.11) : il faut y inscrire ce type de classes et tous les éléments qui en découlent, notamment les règles pour la création de la classe à multi-degrés et les normes en matière d'effectifs. Le Parlement devra encore accepter les modifications de la LEO.

Pour préparer cette modification et pour préparer les enseignants à travailler avec des élèves appartenant à plusieurs degrés, le Service de l'enseignement (SEN) devra certainement faire appel aux spécialistes de la HEP-BEJUNE pour d'une part préparer les enseignants (actuels ou futurs) à ce type d'enseignement et, d'autre part, donner des pistes de fonctionnement de ces classes.

Le but du DFCS est de maintenir la qualité de l'enseignement ainsi que de garantir que le PER sera respecté dans toutes les situations. Le canton du Jura est signataire de la convention scolaire romande et doit respecter ses engagements.

Le SEN n'a pas encore analysé cette problématique dans le détail. Il devra se pencher sur certaines questions :

- Quels sont les critères pour demander la création d'une classe à degrés multiples (localisation, effectifs, ...) ?
- Comment désignera-t-on les enseignants qui auront en charge ce type de classes (obligation, désignation par la Commission d'école, sur la base du volontariat,...)?
- Comment s'organisera le co-enseignement et combien attribuera-t-on de leçons de co-enseignement à ces classes (y a-t-il des impératifs par rapport aux disciplines, aux lieux d'enseignement, ...) ?

Ces questions doivent encore trouver des réponses et c'est pour cette raison que le DFCS devra créer un petit groupe de travail comprenant des directions, des enseignants, des représentants de la HEP-BEJUNE, le Syndicat des enseignants et également un ou des motionnaire-s. Avec ces partenaires, le groupe de travail proposera les modifications nécessaires de la LEO (et éventuellement de l'ordonnance scolaire, RSJU 410.111) pour que des classes à degrés multiples puissent voir le jour dans un délai relativement court. Pour rappel, la motion doit être traitée jusqu'en février 2018 au plus tard. La date de la décision du Parlement concernant les modifications de la LEO dictera le calendrier de la mise en œuvre de la motion.

M. Courtet explique sa politique. Il souhaite être en rapport avec la loi. Nous ne pouvons pas admettre que des cas particuliers soient acceptés partout. Il est important d'avoir une forme d'égalité au niveau de toutes les écoles.

6) Lieu d'accueil pour enfants en difficulté

Classe Relais :

Le SEN est conscient que les structures actuelles ne permettent pas d'accueillir durablement des élèves en rupture avec le système scolaire. Cela se produit à tous les âges et les directions, comme les enseignant-e-s, peinent à faire face à ces situations dramatiques.

Pour le degré primaire, il n'existe rien et le SEN a accordé, dans des cas véritablement sans solution, de l'appui à la classe (à l'enseignante), pour garantir que les cours continuent à se donner normalement et que les autres élèves n'en subissent pas les conséquences. Cette aide ponctuelle est parfois suffisante pour « calmer le jeu ». Parfois, il a fallu prolonger l'aide, mais ce n'est pas une situation satisfaisante.

Dans les écoles secondaires, la problématique est plus grave et les cas plus nombreux. Le Rebond permet de sortir un élève en rupture pendant un certain temps, mais quelques heures seulement, sous la surveillance d'un enseignant de l'école.

A Delémont, les écoles ont à disposition une intervenante socio-éducative qui intervient lorsque la crise est forte et que l'enseignant ne sait plus que faire. A Courrendlin, il y a également une enseignante qui prend en charge les cas difficiles en matière de comportement, et une autre qui s'occupe davantage des problèmes scolaires.

Ailleurs, en Ajoie et dans les Franches-Montagnes, ces structures d'aide n'existent pas. Il y a quelques années déjà, le SEN avait chargé le responsable de la section Intégration de réfléchir à une structure d'accueil performante et quelques personnes avaient élaboré un concept. Dans un premier temps, aucune suite n'avait été donnée. En 2014, PAC a pris connaissance de ce rapport et a chargé dès avril 2015 la nouvelle responsable de la section Intégration de poursuivre les investigations et de se renseigner sur ce qui se fait dans les autres cantons, puisque la cheffe de la section Intégration n'était pas favorable à la solution préconisée dans le rapport.

Malheureusement, la Responsable de la Section intégration n'est restée que six mois et n'a pas eu le temps d'approfondir le dossier.

Aujourd'hui, comme expliqué au point 3, le SEN se trouve dans une organisation transitoire. Le souci principal est de garantir que la prochaine rentrée scolaire se fasse dans les meilleures conditions possibles. En parallèle, une motion a été déposée à ce sujet.

Le Service de l'enseignement est conscient de l'urgence de la situation, mais n'a actuellement pas les moyens pour y travailler intensivement. Cependant, il s'agit d'une priorité que le SEN exécutera dès qu'un chef de section en charge de cette problématique aura été engagé.

En attendant, aussi bien au primaire qu'au secondaire, le SEN peut continuer, lorsque cela s'avère vraiment nécessaire, d'accorder de l'aide à la classe pour prendre en charge les cas difficiles et soulager les enseignants.

La FAPE fait part de la problématique au Collège de Delémont. Il est demandé d'appuyer Mme Sidler qui semble avoir beaucoup de travail. Il est souhaité que les choses s'accélèrent.

7) Divers

- Il est relevé que les **constructions des bâtiments scolaires** ne suivent pas forcément l'accroissement de la population. L'exemple de Courrendlin est cité. PAC rappelle que la projection se fait uniquement sur les 3 ans. Celle-ci dépend de l'information transmise par les communes. La problématique est identique à Courtételle.

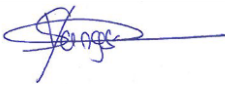
- **Y'a-t-il une règle régissant l'utilisation des portables par les élèves ?** Le Chef de Service rappelle que le SEN peut faire des recommandations mais le règlement interne est rédigé par la commission d'école. Il s'agit effectivement d'une problématique sérieuse. Il y a de nombreuses configurations différentes dans les écoles par rapport à la réglementation.

- **Epreuves communes** : est-ce que le canton a l'intention de supprimer les épreuves communes ? PAC répond que pour le moment, ce thème n'est pas en discussion. Il rappelle le postulat concernant le niveau ABC.

La prochaine rencontre DFCS-FAPE aura lieu **le lundi 7 novembre à 19.30 dans la salle 1AB.**

M. le Ministre remercie les membres de la FAPE pour leur précieuse collaboration et lève la séance à 21h15.

Pour le PV :

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sangsue', with a long horizontal stroke extending to the right.

Yvann Sangsue, secrétaire